

Spécisme

François Jaquet

Ceci est une version pré-épreuves. Merci de citer la version publiée :
Jaquet, F. (2020). Spécisme. In R. Larue (ed.). La pensée végane. PUF.

Il y a un demi-siècle, un psychologue du nom de Richard Ryder distribuait, aux alentours d'Oxford, une brochure condamnant l'expérimentation animale. Bien sûr, il n'était pas le seul. Qu'avait cette brochure de particulier ? Elle contenait un mot qui ne figurait alors nulle part ailleurs puisque Ryder venait de l'inventer : *spécisme*. Le néologisme ne rencontra une plus large audience que quelques années plus tard, avec la publication en 1975 de *La Libération animale*.

Dans cet ouvrage, Peter Singer définit le spécisme ainsi : « préjugé ou attitude de parti pris en faveur des intérêts des membres de sa propre espèce et à l'encontre des membres des autres espèces » (Singer, 2012, p. 73). Bien qu'imparfaite à maints égards, cette définition a le mérite de montrer que le spécisme est à l'espèce ce que le racisme et le sexisme sont respectivement à la race et au sexe. On est raciste si l'on privilégie les Blancs, sexiste si l'on privilégie les hommes ; de manière analogue, on est spéciste si l'on privilégie les humains.

On peut dégager trois grandes questions au sujet du spécisme, comme nous le ferons dans cette entrée. Nous répondrons dans un premier temps à la question « Qu'est-ce que le spécisme ? ». Il s'agira essentiellement d'éviter les confusions les plus communes. Nous répondrons ensuite à la question « Le spécisme existe-t-il ? ». Certains auteurs soutiennent que non. Nous verrons si leurs arguments sont convaincants. Enfin, nous répondrons à la question « Le spécisme est-il juste ou injuste ? », qui a donné lieu aux débats les plus intéressants.

Qu'est-ce que le spécisme ?

Comme nous l'avons dit, le spécisme tire son nom d'une analogie avec le racisme et le sexisme. Si elle nous permet de dire des choses philosophiquement intéressantes, cette analogie suscite aussi des malentendus qui viennent souvent polluer les discussions sur la question animale. Commençons donc par clarifier certains aspects de la notion de spécisme qui prêtent trop souvent à confusion.

Premièrement, on appelle parfois « racisme » la croyance en l'existence des races. Un sujet est raciste, selon cette acception, s'il croit que les races existent au sein de l'espèce humaine. On pourrait alors penser, par analogie, que le spécisme est la croyance en l'existence des espèces, qu'il consiste à croire que les espèces existent au sein du règne animal. Or la plupart des antispécistes croient à l'existence des espèces – avec quelques exceptions, dont David Olivier (Olivier, 2017). Ils admettent qu'il y a, par exemple, des humains et des poissons rouges. Seulement, ils considèrent que l'existence des espèces ne justifie pas que l'on privilégie les humains, de la même manière que l'existence des sexes ne justifie

pas que l'on privilégie les hommes. Le spécisme n'est donc pas la croyance en l'existence des espèces.

Deuxièmement, on définit parfois le racisme comme la croyance à une hiérarchie entre les races. On est raciste en ce sens si l'on croit que les Asiatiques sont plus intelligents que les Arabes, par exemple. On pourrait alors penser, par analogie, que le spécisme est la croyance en une hiérarchie entre les espèces, la croyance que les humains sont plus intelligents que les poissons rouges, par exemple. À nouveau, le problème est que les antispécistes admettent qu'il y a des inégalités entre les espèces – que ce soit en matière d'intelligence ou dans d'autres domaines. Ils admettent que les êtres humains sont en moyenne plus intelligents que les poissons rouges. Seulement, ils considèrent que ces inégalités ne justifient pas que l'on privilégie les humains, de la même manière que les inégalités entre humains ne justifient pas que l'on privilégie les plus intelligents. Le spécisme n'est donc pas la croyance en une hiérarchie entre les espèces.

Troisièmement, on appelle parfois « sexisme » l'idée selon laquelle les femmes ne devraient pas avoir les mêmes droits que les hommes. Et, par opposition, on appelle « féminisme » la revendication d'égalité des droits pour les hommes et les femmes. On pourrait alors penser, par analogie, que l'antispécisme est la revendication d'égalité des droits pour les humains et les autres animaux. Les antispécistes demanderaient, par exemple, que la liberté de conscience soit étendue aux poissons rouges. Une fois encore, ils ne demandent rien de tel.

Il vaut la peine de noter que les féministes ne revendiquent pas à proprement parler l'égalité des droits. Précisément, ils demandent que les hommes et les femmes aient les mêmes droits *quand ils ont les mêmes intérêts*. Ainsi, les hommes et les femmes ont le même intérêt à participer à la chose politique, de telle sorte qu'on voit mal pourquoi les femmes n'auraient pas le droit de vote. En revanche, elles n'ont pas le droit à un dépistage du cancer de la prostate parce qu'un tel examen ne leur servirait à rien.

De manière analogue, les antispécistes ne revendiquent pas l'égalité des droits pour les humains et les autres animaux. Ils demandent seulement que les humains et les autres animaux aient les mêmes droits *quand ils ont les mêmes intérêts*. Les poissons rouges n'ayant pas d'intérêt à pratiquer la religion de leur choix, il est inutile de leur permettre de choisir leur religion. Ils ont en revanche, comme nous, un intérêt à ne pas souffrir, si bien qu'on voit mal pourquoi ils n'auraient pas, comme nous, le droit de ne pas souffrir inutilement. Le spécisme n'est donc pas l'idée selon laquelle les humains et les autres animaux ne devraient pas avoir les mêmes droits.

Pour le dire simplement, le spécisme est la discrimination en fonction de l'espèce. On est donc spéciste si l'on accorde plus d'importance aux intérêts (par exemple, à une certaine quantité de bien-être) de certains individus qu'aux intérêts similaires (à une quantité égale de bien-être) d'autres individus en fonction de l'espèce à laquelle appartiennent ces individus. Il est alors spéciste non seulement de privilégier les humains au détriment des autres animaux, mais aussi de

privilégier certains animaux au détriment des humains ou certains animaux au détriment d'autres animaux, par exemple les chiens au détriment des cochons.

Certains philosophes réduisent pourtant le spécisme à sa variante anthropocentrique, qui consiste à favoriser les humains. C'est le cas de Singer quand il définit le spécisme comme « l'idée qu'il est juste de donner la préférence à des êtres uniquement pour la raison qu'ils sont membres de l'espèce *Homo sapiens* » (Singer, 2004, p. 107). De même, pour Tom Regan, le spécisme consiste à « donner plus de poids aux intérêts des êtres humains » (Regan 2003, p. 47). Singer et Regan confondent ici spécisme et anthropocentrisme. Ils oublient les formes de spécisme qui ne sont pas anthropocentriques.

L'anthropocentrisme est peut-être la variante la plus répandue du spécisme – les faveurs dont jouissent les chiens et les chats sont sans commune mesure avec les privilèges humains. Mais ce constat ne s'oppose pas à ce que l'on maintienne la distinction, comme l'atteste l'analogie avec le racisme (Horta, 2010). Le racisme blanc est peut-être la variante la plus répandue du racisme, dans les sociétés occidentales du moins. Il n'empêche qu'il est raciste non seulement de privilégier les Blancs au détriment des autres, mais aussi de privilégier les Noirs au détriment des Blancs ou des Asiatiques. De la même manière, même si le spécisme était presque toujours anthropocentrique, il n'en demeurerait pas moins qu'il est spéciste non seulement de privilégier les humains au détriment des autres animaux, mais aussi de privilégier les chats au détriment des humains ou les chiens au détriment des cochons.

Le spécisme ne consiste donc pas à croire que les espèces existent, qu'elles sont inégales ou que les humains ont des droits que les autres animaux n'ont pas. Le spécisme est simplement la discrimination en fonction de l'appartenance à une espèce ou à un ensemble d'espèces, quelles que soient les espèces en question.

Le spécisme existe-t-il ?

À la lumière de cette définition, se demander si le spécisme existe revient à se demander si, dans les faits, nous discriminons en fonction de l'appartenance d'espèce. Le spécisme existe donc si et seulement si, dans les faits, la considération que nous accordons aux intérêts des individus dépend de l'espèce à laquelle ils appartiennent.

L'élevage est un cas assez parlant de pratique que l'on peut suspecter d'être spéciste. Nous exploitons et tuons toutes sortes d'animaux parce que nous aimons le goût de la viande, alors que nous refuserions d'agir de la sorte s'il s'agissait d'êtres humains. Ce faisant, nous discriminons apparemment selon l'espèce. Il semble donc que nous soyons spécistes. Certains philosophes rejettent pourtant ce diagnostic.

Une première objection consiste à concéder que nous exploitons et tuons les animaux et que nous refuserions d'exploiter et de tuer des êtres humains pour ajouter immédiatement que nous refuserions également d'exploiter et de tuer des extraterrestres intelligents (Kagan, 2016). Qui voudrait tuer E.T. ou Superman pour en faire de la chair à saucisses ? Les êtres humains ne sont manifestement pas la seule forme de vie que nous sommes disposés à privilégier. Nous ne

discriminons donc pas sur la base de l'appartenance à l'espèce humaine. Autrement dit, nous ne serions pas spécistes.

De toute évidence, cet argument repose sur une confusion entre spécisme et anthropocentrisme. Il permet éventuellement de démontrer que nous ne sommes pas anthropocentristes. En admettant que nous respecterions des extraterrestres intelligents, force est d'admettre que nous ne discriminons pas sur la base de l'appartenance à l'espèce humaine. L'argument ne permet cependant pas de montrer que nous ne sommes pas spécistes. Car si des extraterrestres intelligents débarquaient sur Terre et que nous nous mettions à les traiter avec le respect dont nous faisons preuve envers nos congénères, nous ne cesserions pas pour autant de négliger les intérêts des vaches, des poules et des cochons, du fait de leur espèce.

À l'idée que nous serions spécistes, d'autres objectent que nous acceptons d'exploiter et de tuer les animaux pour consommer leur chair non parce qu'ils ne font pas partie de la bonne espèce mais parce que certaines capacités mentales leur font défaut. Les animaux ne sont pas rationnels, conscients d'eux-mêmes ou capables de réciprocité. En clair, ils ne sont pas des « personnes ». Selon cette objection, nous discriminons non pas sur la base du critère d'espèce, mais sur la base de la distinction entre personnes et non-personnes. Nous ne serions donc pas spécistes mais « personnistes ».

Les choses se compliquent néanmoins lorsqu'on constate que certains humains – les nouveau-nés et les individus gravement séniles ou victimes d'un lourd handicap mental – ne sont pas rationnels, conscients d'eux-mêmes ou capables de réciprocité. Ces humains ne sont pas des personnes au sens qui nous intéresse. Cela étant posé, il y a sans doute une part de vérité dans la présente objection. Peut-être sommes-nous des personnistes. Car il faut bien admettre que nous avons parfois moins de considération pour ces individus que pour les personnes – tout le monde n'aime pas les bébés et il arrive que les habitants d'un quartier s'opposent à ce qu'on y construise un établissement spécialisé de peur d'être confrontés à des handicapés (Giroux, 2020, p. 48-49). Il serait toutefois hâtif d'en conclure que nous ne sommes pas spécistes. De fait, nous refusons heureusement d'exploiter et de tuer des nourrissons ou des handicapés mentaux pour consommer leur chair. En comparaison des animaux, nous privilégions donc non seulement les humains qui sont des personnes, mais aussi les humains qui ne sont pas des personnes. L'espèce contribue donc à expliquer nos comportements.

Il existe cependant une variante raffinée de cette seconde objection : nous ne discriminons pas sur la base du critère d'espèce, mais sur la base de la distinction entre personne modale et non-personne modale (Kagan, 2016). Qu'est-ce alors qu'une personne modale ? Une entité qui *est ou aurait pu être* une personne. Selon cette objection, nous privilégions les humains paradigmatiques parce qu'ils sont des personnes et les humains « marginaux » parce qu'ils auraient pu être des personnes. Quant aux animaux, nous négligeons leurs intérêts parce qu'ils ne sont pas et n'auraient pas pu être des personnes. Nous ne serions donc pas spécistes mais « personnistes modaux ».

On peut tirer deux prédictions assez invraisemblables de cette hypothèse, comme permet de le montrer l'expérience de pensée suivante. Du fait d'un handicap mental, Jim et Pam ne sont pas rationnels, conscients d'eux-mêmes et capables de réciprocité. Tandis que le handicap de Jim est dû à un problème survenu au stade embryonnaire, celui de Pam est d'origine génétique. Autrement dit, bien que Jim et Pam soient exactement dans le même état, Pam n'aurait pas pu être une personne, contrairement à Jim. Jim est une personne modale, Pam non. Si nous étions des personnistes modaux, nous accorderions aux intérêts de Jim la même considération que nous accordons aux intérêts des personnes, mais nous négligerions les intérêts de Pam au même titre que ceux des animaux. Cette première prédiction est peu plausible.

Imaginons maintenant que les progrès en matière de génie génétique nous permettent, d'ici une vingtaine d'années, de transformer les cochons en personnes, de les modifier de telle sorte qu'ils deviennent rationnels, conscients d'eux-mêmes et capables de réciprocité. Imaginons aussi que, la procédure étant fort coûteuse et jugée inutile, elle ne soit jamais mise en place – après avoir été développée sur les cochons, elle est utilisée exclusivement sur les humains mentalement handicapés. Résultat : tous les cochons sont des personnes modales, même si aucun cochon n'est une personne. Comment nous comporterions-nous, dans une telle situation ? Si nous étions des personnistes modaux, nous nous mettrions à traiter les cochons avec le même respect que nous avons pour nos congénères. Mais cette seconde prédiction n'est pas plus vraisemblable que la première. De toute évidence, nous continuerions au contraire à exploiter les cochons pour consommer leur chair (DeGrazia, 2016 ; McMahan, 2016).

Tout cela confirme que la considération que nous accordons aux intérêts des individus dépend en grande partie de l'espèce à laquelle ils appartiennent. Il semble donc que nous soyons spécistes, ce qui nous amène à la question morale : le spécisme est-il injuste ?

Le spécisme est-il injuste ?

Le spécisme, nous l'avons dit, tire son nom d'une analogie avec le racisme et le sexisme. Or, selon une idée fort répandue, le racisme serait injuste par définition, de la même manière qu'un chaton est un bébé chat par définition. On pourrait alors penser que le spécisme est lui aussi injuste par définition, si bien que la question « Le spécisme est-il injuste ? » n'aurait pas davantage de sens que la question « Tous les chatons sont-ils des chats ? ». Le spécisme serait trivialement injuste de même que tous les chatons sont trivialement des chats.

Cette idée soulève deux objections. Premièrement, il n'est pas clair du tout que le racisme soit injuste par définition. S'il faut bien admettre que le terme « racisme » a en règle générale une connotation négative, celle-ci pourrait bien dépendre des contextes dans lesquels il est énoncé et donc relever de sa pragmatique plutôt que de sa sémantique. Après tout, dans la plupart des contextes, tout le monde sait que le racisme est injuste. Deuxièmement, les spécialistes d'éthique animale, qui sont *a priori* des usagers compétents du terme « spécisme », l'emploient dans un sens moralement neutre – les défenseurs du

spécisme se qualifient d'ailleurs eux-mêmes de spécistes. Tout cela suggère que le spécisme n'est pas injuste par définition (Jaquet, 2019).

L'analogie avec les discriminations intra-humaines est intéressante pour une tout autre raison. Si le spécisme ressemble tant au racisme et au sexisme sur le plan de sa structure, peut-être est-il injuste pour la même raison qui rend ces discriminations injustes. Tel est précisément l'avis des antispécistes. L'argument est des plus simples : le racisme et le sexisme sont injustes parce qu'ils exemplifient une certaine propriété ; or le spécisme exemplifie lui aussi cette propriété ; donc le spécisme est lui aussi injuste. Mais alors, quelle est la propriété en question ?

L'idée qu'il faut traiter les cas semblables de manière identique relève de l'évidence. On ne peut légitimement traiter un individu mieux qu'un autre que s'il existe entre les deux une différence pertinente, c'est-à-dire une différence qui soit susceptible de justifier cette différence de traitement. Parce qu'il n'y a pas, entre les Blancs, les Noirs et les Asiatiques de différence qui justifie de privilégier les uns plutôt que les autres, le racisme viole ce principe. De même, parce qu'il n'y a pas, entre les femmes et les hommes, de différence justifiant que l'on privilège les unes ou les autres, le sexisme viole ce principe.

On peut donc préciser l'argument antispéciste comme suit : le racisme et le sexisme sont injustes parce qu'ils enfreignent ce principe ; or le spécisme l'enfreint lui aussi ; donc le spécisme est lui aussi injuste. Toute la question est alors de savoir si le spécisme enfreint effectivement ce principe ou si, au contraire, il existe, entre les êtres humains et les autres animaux, une différence moralement pertinente, une différence qui justifie que l'on privilège les premiers.

Voici une raison de penser que le spécisme viole notre principe : la seule caractéristique qui distingue tous les humains de tous les autres animaux est leur espèce ; or l'espèce est une caractéristique purement biologique ; et les caractéristiques purement biologiques sont dénuées de pertinence morale (Rachels, 1990 ; McMahan, 2005). Examinons tour à tour ces trois propositions.

L'idée que les humains ne diffèrent des autres animaux qu'en vertu de l'espèce à laquelle ils appartiennent a de quoi surprendre. Quid des fameux propres de l'homme ? Les humains ne sont-ils pas rationnels, conscients d'eux-mêmes, capables de réciprocité, doués de langage et aptes à fabriquer et utiliser des outils ? Nous l'avons déjà vu, il y a des exceptions, en l'occurrence nombreuses. Beaucoup d'humains ne possèdent pas en effet ces capacités. Inversement, certains animaux les possèdent apparemment. Ainsi, les orques parviennent à se reconnaître dans un miroir, les chimpanzés ont des attitudes proto-morales et les castors utilisent des branches pour construire des barrages. Il semble donc qu'on ne puisse trouver d'autre différence entre tous les humains et tous les autres animaux que l'appartenance à l'espèce *Homo sapiens*.

En quel sens l'appartenance d'espèce est-elle une caractéristique purement biologique ? Certaines caractéristiques nous disent quelque chose de la psychologie des individus. Être une personne, par exemple, suppose de satisfaire certaines conditions psychologiques, de posséder certaines capacités mentales. Il

en va de même de la sentience. Par définition, une entité est sentiente si et seulement si elle est capable de ressentir des choses agréables ou désagréables, c'est-à-dire de connaître certains états psychologiques.

D'autres caractéristiques ne sont que biologiques, en ce sens qu'elles ne disent rien de la psychologie des individus. C'est par exemple le cas du sexe et de la couleur de la peau. Le fait que ma peau est blanche et le fait que je suis de sexe masculin ne disent rien de mes capacités mentales, de mes intérêts et, plus généralement, de ma psychologie. L'appartenance d'espèce doit être rangée dans cette seconde catégorie. Le fait que je suis un *Homo sapiens* ne dit rien de mes capacités mentales ou de mes intérêts. Comme la couleur de ma peau et mon sexe, il s'agit donc d'une caractéristique purement biologique.

La thèse selon laquelle les caractéristiques purement biologiques ne sont pas moralement pertinentes n'est pas particulièrement intuitive. Elle rend néanmoins compte de nombreuses intuitions communes. Le fait que ma peau est blanche, par exemple, ne justifie pas qu'on accorde plus ou moins d'importance à ma souffrance qu'à celle d'un Noir. Le fait que je possède un chromosome X et un chromosome Y ne justifie pas qu'on accorde plus ou moins d'importance à mon bien-être qu'à celui d'une femme. On pourrait multiplier les exemples : taille, morphologie, couleur des yeux, couleur des cheveux, etc. Sans exception, les différences purement biologiques semblent dénuées de pertinence morale.

Il n'existe pas de différence moralement pertinente entre tous les humains d'une part et tous les animaux de l'autre. Comme le racisme et le sexisme, le spécisme contrevient donc au principe qui nous demande de traiter les cas semblables de manière identique. Comme le racisme et le sexisme, le spécisme est par conséquent injuste.

Références

- DeGrazia David, « Modal Personhood and Moral Status : A Reply to Kagan's Proposal », *Journal of Applied Philosophy*, 2016, n° 33(1), p. 22-25.
- Giroux Valéry, *L'Antispécisme*, Paris, Puf, 2020.
- Horta Oscar, « What Is Speciesism ? », *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 2010, n 23(3), p. 243-266.
- Jaquet François, « Is Speciesism Wrong by Definition ? », *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 2019, n° 32(3), p. 447-458.
- Kagan Shelly, « What's Wrong with Speciesism ? », *Journal of Applied Philosophy*, 2016, n° 33(1), 2016, p. 1-21.
- McMahan Jeff, « Our Fellow Creatures », *The Journal of Ethics*, 2005, n 9(3), p. 353-380.
- McMahan Jeff, « On "modal personism" », *Journal of Applied Philosophy*, 2016, n° 33(1), p. 26-30.
- Olivier David, « Les espèces non plus n'existent pas », in Bonnardel Yves, Lepeltier Thomas, et Sigler Pierre (dir.), *La Révolution antispéciste*, Paris, Puf, 2017.

- Rachels James, *Created from animals. The moral implications of Darwinism*, Oxford, OUP, 1990.
- Regan Tom, *Animal Rights, Human Wrongs. An Introduction to Moral Philosophy*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2003.
- Singer Peter, *La Libération animale* (1975), trad. fr. L. Rousselle, Paris, Payot, 2012.
- Singer Peter, *Comment vivre avec les animaux*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2004.